

DELIBERATIONS 4 JUILLET 2013

1. Décision modificative n° 1 – exercice 2013
2. Assistance à maîtrise d'ouvrage marché télécommunications téléphonie – groupement de commande
3. Réserve parlementaire – modernisation moyens Secours Populaire
4. Aire d'accueil des gens du voyage – convention de gestion
5. Aire d'accueil des gens du voyage – choix du gestionnaire du marché de prestation de service (groupement de commande)
6. Projet culturel de territoire (PCT) – Conseil Général – démarche intercommunale
7. Projet culturel de territoire (PCT) – groupement de commande étude-diagnostic
8. Convention d'objectif – Association "Mes déficients"
9. Revalorisation des tarifs pour l'année scolaire 2013/2014 – restaurants scolaires
10. Transports scolaires – participation abonnements STRAN à compter de septembre 2013
11. Nouveaux rythmes scolaires – Projet Educatif de Territoire (PEDT) – information
12. Revalorisation des tarifs pour l'année scolaire 2013/2014 – centre de loisirs (ALSH)
13. Revalorisation des tarifs pour l'année scolaire 2013/2014 -accueils périscolaires (APS)
14. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) – GRP Tour de Brière
15. Circuit "Grande Randonnée de Pays Tour de Brière" – procédure administrative – groupement de commande
16. Acquisition d'une maison rue Baptiste Marcet – Droit de préemption urbain par l'Agence foncière de Loire-Atlantique
17. Nouvelle convention financière avec le COS (Comité des oeuvres sociales de l'agglomération nazairienne)
18. Création d'un emploi d'avenir
19. Suppression du jour de carence
20. Création et suppression de postes
21. Subventions associations 2013 – clubs sportifs – crédits à répartir
22. Voeu du groupe des élus communistes et de la gauche citoyenne – *Clément 18 ans, militant de gauche, assassiné par un groupe fasciste*
23. Voeu pour le maintien des agences locales de la CPAM et la création de maison ou centre de santé

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **4 JUILLET 2013**

DEL_20130704_01

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	18
de votants	26

L'an deux mil treize, le quatre juillet

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Décision Modificative
n° 1**

exercice 2013

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Claude AUFORT – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Freddy LE GOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Martine AUFORT à Claude AUFORT – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE – Christelle ORIAUT à Sabine MAHE – Lauryane PICAUD à Raymond LE DAHERON – Isabelle ROUAUD à Monique ARNOULD – Marie-Hélène SIMON à Michèle ROUE – Jacques VERRIELE à David PELON

Absents : Dominique ESCOUTE – Christine CHEVALIER – Elsa TESSIER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles FLORENCEAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

En fonctionnement, ajustement à la hausse de crédits du chapitre 011 (consommation électricité ; fournitures scolaires prévision ouvertures classes ; archives ; prestation recyclage écoles) ; intégration de récentes décisions (petit équipement jardins partagés ; groupement d'étude projet culturel territoire ; abonnements transports scolaires ; formations Agenda 21-logiciels) ; ajustement des crédits du chapitre 66 entre intérêts et frais financiers ; et enfin léger ajustement du crédit du FPIC -maintenu au montant de 42 866 € (compte 73925 ch 014 atténuation de produits).

La dépense totale de 34 513 € est financée par des recettes supplémentaires (taxes ODP téléphone votées en précédente séance CM ; un petit plus sur la DSR), et par un ajustement sur les dépenses imprévues.

En investissement, intégration de décisions récentes (groupement de commande téléphonie ; groupement de commande GRP Tour de Brière ; modernisation 'Secours populaire' en contrepartie réserve parlementaire) ; ajustement pour des dépenses imprévisibles sur bâtiments communaux ; intégration d'une subvention d'équipement pour le multi-accueil associatif 'les petits moussaillons' ; ajustement des crédits entre 'logiciels' et 'matériel informatique' ; augmentation à la marge le crédit dette en capital -en prévision de l'emprunt récupéré du SIVU CAT du Brivet (nb : la recette nette du résultat soit 123 214 €, fera l'objet d'un mouvement budgétaire ultérieurement, sur ordre du Comptable public, -qui sera constaté dans le 002 excédent de fonctionnement, à la clôture de l'exercice) ; prévision d'un titre de participation à la SPL Sonadev (à délibérer ultérieurement).

Cette DM1 en investissement s'équilibre à 173 645 €, par des recettes supplémentaires -dont principalement le FCTVA, venant d'être calculé à hauteur de 570 000 € ; également la DETR pour 'L'ESCALE' venant d'être notifiée, ainsi qu'une subvention certaine du Conseil Général, liée au 'Tour de Brière'.

RECETTESimputationFONCTIONNEMENT

7338/ taxes pour utilisation services publics et du domaine autres taxes-redevance Orange/020

montantDEPENSESimputationmontant

74121 Dotation de Solidarité Rurale/020

3 548,00

60612 énergie électricité/0201 HV

20 000,00

60612 énergie électricité/0203 CTM

20 000,00

60623/023 alimentation

700,00

60632/020 matériel petit équipement-jardins partagés

1 000,00

6067 fournitures scolaires/2112 mat Casanova

1 284,00

6067/2113 mat A Frank

1 284,00

6247 frais transport /2112 mat Casanova

780,00

6247 frais transport /2113 mat A Frank

780,00

611/025 contrats services entreprises - groupement commande étude 'Projet culturel de territoire'

3 550,00

611/0201 prestation archiviste CARENE

1 900,00

611/70 contrat entreprise -'solution recyclage' écoles-centre loisirs

1 000,00

6184 versement organismes formation-Agenda 21/0201

2 800,00

6247 transports collectifs/253 transports scolaires

1 000,00

6574 subvention association 'collectif A. Croizat-IHS

300,00

6574 subvention association 'comité du souvenir des fusillés de Loire-Atlantique'

600,00

66111 intérêt /020

-20 000,00

668 frais financier/020

15 000,00

73925 FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)

1754

TOTAL

34 513,00

TOTAL

34 513,00

INVESTISSEMENT

10222 FCTVA/opé 0027 toutes opé confondues

129 000,00

1641 remboursement emprunt/0027 opé confondues

7 000,00

1341 DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)/opé 0025 équip sociaux socio-culturels

37 500,00

2031 frais d'étude/op 011 moyens services

3 900,00

1323 subvention équipement Département non transférable/opé 0016 EV-DD

7 145,00

2042 subvention d'équipement personne de droit privé/opé 0015 équip jeunesse enfance

10 000,00

2051 logiciels/opé 011 moyens services

9 000,00

		2183 matériel informatique/opé 011 moyens services	-8 000,00
		2188/acquisition matériel autres immobilisations incorporelles/opé 0025 équip sociaux & socio-culturels	10 300,00
		2188 acquisition matériel autres immos corpo/opé 0016 EV Dev Durable	2 000,00
		2135 installations générales agencements/opé 71 patrimoine communal	10 000,00
		2135 installations générale/0015 opé équip jeunesse enfance	1 050,00
		2152 installations voirie/op 0016 EV- développement durable	11 000,00
		261 titre participation financière/0027 opé confondues	500,00
		020 dépenses imprévues d'investissement	116 895,00
TOTAL	173 645,00	TOTAL	173 645,00

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative de crédits n° 1 de l'exercice 2013 telle que présentée ci-dessus.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
 ⇒ Retour en Mairie le
 ⇒ Publié ou affiché le

*Pour extrait conforme,
 Le Maire,*



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
18
26

Du **4 JUILLET 2013**

DEL_20130704_02

L'an deux mil treize, le quatre juillet
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Constitution d'un
groupement de commandes
pour la passation d'un
marché de
télécommunications**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Claude AUFORT – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Freddy LE GOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Martine AUFORT à Claude AUFORT – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE – Christelle ORIAUT à Sabine MAHE – Lauryane PICAUD à Raymond LE DAHERON – Isabelle ROUAUD à Monique ARNOULD – Marie-Hélène SIMON à Michèle ROUE – Jacques VERRIELE à David PELON

Absents : Dominique ESCOUTE – Christine CHEVALIER – Elsa TESSIER

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles FLORENCEAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Vu les dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics, dans sa rédaction issue du décret n° 2006-975 du 1er août 2006,

Considérant que la constitution d'un groupement de commande permettrait aux adhérents d'obtenir des tarifs plus attractifs, d'assurer une mutualisation des connaissances et un gain de temps important,

Considérant que la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de services de télécommunications permet ainsi de faire face, dans des conditions optimales, aux bouleversements qualitatifs et à l'explosion quantitative des besoins en ressources télécoms dans le cadre d'un budget maîtrisé,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : approuve la constitution d'un groupement de commande pour la passation d'un marché afin de pouvoir disposer de services de télécommunications optimisés.

Ce groupement procure donc aux collectivités une bonne qualité de service se matérialisant par une forte disponibilité, une sécurité renforcée et des temps de réponses améliorés. Cette mutualisation permet également de réduire les coûts télécoms par le levier du volume de la commande.

Les usages concernés sont :

- la téléphonie fixe
- la téléphonie mobile
- les accès internet isolés
- les accès internet mobiles
- les accès internet pour usage VPN Isec

Cette liste n'étant pas exhaustive.

Article 2 : autorise le Maire

- à signer la convention constitutive dudit groupement, telle que jointe en annexe
- à adhérer au groupement de commande
- à lancer l'appel d'offres correspondant à ce groupement de commande
- à signer les marchés résultat de ce groupement en tant que coordonnateur et en tant que membre

Article 3 : désigne parmi les membres de la commission d'appel d'offre de la commune M. Gilles BRIAND en qualité de titulaire pour siéger lors des commissions d'appel d'offres du groupement.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet ainsi qu'à l'ensemble des membres du groupement.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme,

Le Maire,



[Handwritten signature]

- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Retour en Mairie le
- ⇒ Publié ou affiché le

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

18

26

Du **4 JUILLET 2013**

DEL_20130704_03

L'an deux mil treize, le quatre juillet

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

Réserve parlementaire

**renforcement et
modernisation des
moyens du Secours
populaire**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Claude AUFORT – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Freddy LE GOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Martine AUFORT à Claude AUFORT – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE – Christelle ORIAUT à Sabine MAHE – Lauryane PICAUD à Raymond LE DAHERON – Isabelle ROUAUD à Monique ARNOULD – Marie-Hélène SIMON à Michèle ROUE – Jacques VERRIELE à David PELON

Absents : Dominique ESCOUTE – Christine CHEVALIER – Elsa TESSIER

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles FLORENCEAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Monsieur Yannick Vaugrenard a sollicité la municipalité pour l'usage éventuel de sa réserve parlementaire en 2013.

Pour valider un dépôt de dossier, en accord avec le Sénateur, d'un montant estimé à **10 000€** de sa réserve parlementaire, il nous faut prendre une délibération et s'engager à ce que le projet concerne la solidarité.

Cette demande nécessite l'engagement officiel de la municipalité, afin de s'assurer que le dossier puisse être liquidé par le Ministère de l'Intérieur en charge des dossiers de réserve parlementaire.

Dans le cadre de sa politique sociale, le CCAS développe un partenariat avec le Secours Populaire pour compléter les aides en direction des usagers en difficulté.

Il s'agit de prendre en compte l'évolution des besoins résultant de l'augmentation de la précarité liés à la crise.

Le Comité de Brière du Secours Populaire, depuis plusieurs années, voit son activité croître au plan de l'aide alimentaire et vestimentaire.

Renouvellement d'équipements du Secours Populaire

Le Secours Populaire bénéficie, par une convention de mise à disposition, d'un lieu de distribution, propriété de la commune, devenu inadapté quant à sa taille et qui ne respecte pas les normes sanitaires fondées sur la séparation entre produits alimentaires et textiles. Il est donc nécessaire de prévoir un projet de renouvellement des rayonnages, l'acquisition d'une armoire réfrigérée professionnelle et de deux congélateurs ;

Ces acquisitions de mobilier seront les bienvenues dans l'hypothèse d'une extension nécessaire qui pourrait être envisagée à proximité sur un foncier municipal.

Il convient de rappeler que le Secours Populaire est soumis à la réglementation sanitaire et que l'action pourrait être stoppée si la mise aux normes n'est pas engagée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** la réserve parlementaire du Sénateur Yannick Vaugrenard, pour le projet de 'renforcement des moyens et modernisation du Secours Populaire' de Trignac-comité de Brière -à savoir le montant le plus élevé de 10 000 €
- **DIT** que les crédits sont inscrits en DM1 de l'exercice 2013 pour la 1ère partie du projet, à savoir l'acquisition de matériels (armoire froide-réfrigérateur professionnels, étagères) pour un montant de 10 300 € TTC

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

- ⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le
- ⇒Retour en Mairie le
- ⇒Publié ou affiché le

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
18
26

Du **4 JUILLET 2013**

DEL_20130704_04

L'an deux mil treize, le quatre juillet
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Aire d'accueil gens du
voyage**

convention de gestion

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Claude AUFORT – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Freddy LE GOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Martine AUFORT à Claude AUFORT – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE – Christelle ORIAUT à Sabine MAHE – Lauryane PICAUD à Raymond LE DAHERON – Isabelle ROUAUD à Monique ARNOULD – Marie-Hélène SIMON à Michèle ROUE – Jacques VERRIELE à David PELON

Absents : Dominique ESCOUTE – Christine CHEVALIER – Elsa TESSIER

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles FLORENCEAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Par délibération du 7 décembre 2012, le Conseil municipal a actualisé le tarif forfaitaire de consommation d'électricité, à 0,18 €/kwh, à compter du 1er janvier 2013, et parallèlement, a pris acte de la pratique de gestion conjointe du compteur commun d'électricité entre la ville de Trignac et celle de Saint-Nazaire, pour leurs aires d'accueil gens du voyage respectives et contigües, impliquant que l'une des commune soit titulaire de l'abonnement et paie les factures en l'espèce à EDF, et les re-facture à l'autre commune pour 50 % (même capacité d'accueil des deux aires : 12 places, 24 emplacements).

Il manquait la formulation administrative, ce qu'il est proposé de faire présentement, aux termes d'une 'convention de facturation des fluides' -qui sera signée entre les deux parties, qui prendra effet dès sa notification (et aura valeur de pièce justificative notamment pour le Comptable public).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Mme le maire ou l'adjoint délégué à signer la 'convention de facturation de fluides' entre la Ville de Saint-Nazaire et la Ville de Trignac

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget à l'article 60612 code service 524 du budget.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*



⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒ Retour en Mairie le
⇒ Publié ou affiché le

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	18
de votants	26

Du 4 JUILLET 2013

DEL_20130704_05

L'an deux mil treize, le quatre juillet
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Aire d'accueil gens du
voyage
Choix du gestionnaire
marché prestation
service
(groupement commande)**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Claude AUFORT – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Freddy LE GOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Martine AUFORT à Claude AUFORT – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE – Christelle ORIAUT à Sabine MAHE – Lauryane PICAUD à Raymond LE DAHERON – Isabelle ROUAUD à Monique ARNOULD – Marie-Hélène SIMON à Michèle ROUE – Jacques VERRIELE à David PELON

Absents : Dominique ESCOUTE – Christine CHEVALIER – Elsa TESSIER

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles FLORENCEAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Par délibération du 1er février 2013, le Conseil municipal a accepté de rentrer dans le groupement de commande (Saint-Nazaire, Pornichet, Montoir-de-Bretagne et Trignac) pour le marché de prestation de service -gestionnaire commun des aires d'accueil des gens du voyage de l'agglomération nazairienne.

La CAO du groupement de commande entre ces quatre communes -CAO du groupement de commande, avec un représentant de chaque commune, qui s'est réunie le 27 juin 2013, a donné un avis sur le choix du gestionnaire.

La consultation a été faite sous le forme d'un appel d'offre (marché de prestation de services supérieur à 200 000 € sur la durée de 4 ans), le coordonnateur de groupement étant la Ville de Saint-Nazaire, jusqu'à la notification du marché (chaque commune étant chargée de l'exécution de son marché pour son aire d'accueil).

Pour rappel, le titulaire du marché a une mission de gestion administrative-sociale (application du règlement intérieur, accueil-attribution des emplacements, remontée d'information vie de l'aire), technique (entretien courant-nettoyage de l'aire – bâtiment et terrain) et financière (tenue de la régie de recette).

Le choix de la CAO s'est porté sur la Société VAGO pour un montant de prestation forfaitaire annuel de 46 022,08 €, indexé tous les ans selon un indice composite (salaire, coût construction).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le choix de la CAO du groupement de commande pour un gestionnaire commun des aires d'accueil gens du voyage de l'agglomération nazairienne, à savoir l'entreprise VAGO pour un montant de marché global de 211 452,80 € et un montant pour le marché passé avec la ville de Trignac de 46 022,08 €
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant délégué, à signer le marché propre à la commune de Trignac (dont le crédit est inscrit à l'article 611 – prestation de service entreprise – code service 524 gens du voyage).

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Retour en Mairie le
- ⇒ Publié ou affiché le

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
18
26

Du **4 JUILLET 2013**

DEL_20130704_06

L'an deux mil treize, le quatre juillet
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Projet Culturel de
territoire (PCT)
Conseil Général**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Claude AUFORT – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Freddy LE GOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Martine AUFORT à Claude AUFORT – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE – Christelle ORIAUT à Sabine MAHE – Lauryane PICAUD à Raymond LE DAHERON – Isabelle ROUAUD à Monique ARNOULD – Marie-Hélène SIMON à Michèle ROUE – Jacques VERRIELE à David PELON

Absents : Dominique ESCOUTE – Christine CHEVALIER – Elsa TESSIER

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles FLORENCEAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Le PCT (Projet Culturel de Territoire) du Conseil Général de Loire-Atlantique a été instauré en 2009, en complément des 'contrats de territoire' passés avec les intercommunalités pour les investissements -en l'espèce dans le domaine culturel ; et vise une démarche intercommunale, favorisant l'émergence d'un projet culturel de coopération et d'actions, entre les acteurs locaux et les communes d'un territoire donné.

La CARENE n'a pas la compétence culturelle -sauf en termes d'équipement (pour le VIP-LIFE). Aussi, les communes de Besné, Donges, La Chapelle des Marais, Montoir de Bretagne, Saint-André des eaux, Saint-Joachim, Saint-Malo de Guersac, Saint-Nazaire et Trignac, soit neuf communes de l'agglomération de Saint-Nazaire, se sont-elles engagées, dans une telle démarche intercommunale, visant à :

- renforcer des pratiques de coopération naissantes ou ponctuelles
- structurer les réseaux professionnels et associatifs, autour d'une approche globale des enjeux culturels
- favoriser la mise en œuvre de dynamiques de mutualisations, de mises en réseaux et de politiques publiques partagées au sein de leur bassin de vie.
- Faciliter la prise en charge des coûts de fonctionnement des projets et équipements culturels (bibliothèques, écoles de musique, théâtres, musées, actions d'éducation artistique en milieu scolaire....).

Au moyen du PCT, le Conseil Général de Loire-Atlantique, propose un accompagnement technique par ses services culturels, et un financement, en complément de fonds locaux, et sous réserve que le PCT réponde aux grandes orientations opérationnelles du Département.

Ce contrat est prévu pour 3 ans, avec une première phase d'un an, dite 'convention de préfiguration' -visant à élaborer en concertation, le projet culturel ainsi que son périmètre contractuel. Ce travail d'accompagnement des acteurs culturels du territoire, serait confié à un cabinet conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le principe de participer à une démarche intercommunale visant un PCT (Projet Culturel de Territoire) avec le Conseil Général de Loire-Atlantique, qui est un contrat de 3 ans, avec une 'année de préfiguration', pour élaborer un projet de coopération et d'action culturelle
- **AUTORISE** Mme le maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention avec le Conseil Général ou toutes pièces afférentes à ce projet.
- **SOLLICITE** la subvention du Conseil Général pour le PCT, destinée à diminuer la charge revenant aux collectivités locales porteuses du projet (subvention de 50 %).

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

- ⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le
- ⇒Retour en Mairie le
- ⇒Publié ou affiché le

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 4 JUILLET 2013

DEL_20130704_07

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

18

26

L'an deux mil treize, le quatre juillet

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Projet culturel de
territoire (PCT)**

**Groupement de
commande
Etude-diagnostic**

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Claude AUFORT – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Freddy LE GOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Martine AUFORT à Claude AUFORT – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE – Christelle ORIAUT à Sabine MAHE – Lauriane PICAUD à Raymond LE DAHERON – Isabelle ROUAUD à Monique ARNOULD – Marie-Hélène SIMON à Michèle ROUE – Jacques VERRIELE à David PELON

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le

Et que la convocation avait été faite
le

Absents : Dominique ESCOUTE – Christine CHEVALIER – Elsa TESSIER

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles FLORENCEAU a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Pour mener à bien l'initiative intercommunale pour un PCT (projet culturel de territoire), dispositif du Conseil Général, portée par les communes de Besné, Donges, La Chapelle des Marais, Montoir de Bretagne, Saint-André des Eaux, Saint-Joachim, Saint-Malo de Guersac, Saint-Nazaire et Trignac, et notamment pour la 1ère année du contrat, dite "phase de préfiguration", il convient d'obtenir l'accompagnement d'un cabinet conseil et de se constituer en groupement de commande.

Un cahier des charges pour la consultations des cabinets spécialisés dans ce domaine, a été bâti par la Coopérative Culturelle IF de Saint-Nazaire, en étroite concertation avec les communes, futures membres du groupement.

Il s'agit d'un marché de prestation intellectuelle, dont le coût est estimé à 45 000 € TTC, à répartir entre les communes membres du groupement comme suit :

- à hauteur de 25 % , un montant forfaitaire de 1 250 € TTC
- à hauteur de 75 %, au prorata du nombre d'habitants.

La part de Trignac s'élève ainsi à 3 545,43 € TTC, montant qui sera actualisé en fonction du coût réel du marché.

Ces dépenses feront l'objet d'une subvention de 50 % du Conseil Général –le dossier étant monté par la Ville de Saint-Nazaire, pour le compte des neufs communes ; la ville de Saint-Nazaire étant par ailleurs le coordonnateur du groupement (de la préparation de la consultation, jusqu'à l'analyse des offres, et à l'exécution des marchés au nom des neuf communes).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'entrée de Trignac dans ce groupement de commande de neuf communes de l'agglomération nazairienne, visant un marché d'étude pour la 1ère année dite "phase de préfiguration", et consistant en un diagnostic partagé de l'action culturelle des communes et acteurs locaux, de leurs coopérations etc...

AUTORISE Mme le Maire ou l'adjoint au maire délégué, à signer la convention constitutive de groupement de commande

DELEGUE Mme Dominique MAHE-VINCE, adjointe au maire à la culture et vie associative, à la commission d'appel d'offres du groupement

DIT que la dépense correspondante (montant de 3 550 €) est inscrite à la DM1 à l'article 611/code service 025.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒ Retour en Mairie le
⇒ Publié ou affiché le

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

18

26

Du **4 JUILLET 2013** **DEL_20130704_08**

L'an deux mil treize, le quatre juillet

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

Convention d'objectif

**Association
"Mes déficiences"**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Claude AUFORT – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Freddy LE GOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Martine AUFORT à Claude AUFORT – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE – Christelle ORIAUT à Sabine MAHE – Lauryane PICAUD à Raymond LE DAHERON – Isabelle ROUAUD à Monique ARNOULD – Marie-Hélène SIMON à Michèle ROUE – Jacques VERRIELE à David PELON

Absents : Dominique ESCOUTE – Christine CHEVALIER – Elsa TESSIER

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles FLORENCEAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Cette association est chargée de promouvoir l'expression musicale et le spectacle vivant au niveau local. Son but principal est de favoriser la mixité et les échanges par le biais de création de manifestations locales et par le soutien à des artistes locaux avec une démarche de défense de l'accès aux spectacles pour tous.

La convention d'objectif, d'une durée de 3 ans du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, a pour but de fixer :

- les obligations mutuelles entre l'association Mes Déficiences et la commune
- les avantages en nature offerts à l'association, notamment la mise à disposition gratuite de locaux au sein du Centre Culturel Lucie Aubrac.

Le montant des subventions allouées par la commune est constitué d'une aide au fonctionnement général de l'association, d'un montant annuel de 800 €, et d'une aide pour les actions culturelles "Les Indélébiles" d'un montant annuel de 2 000 €, soit un total annuel de 2 800 €, versé en totalité au cours du mois de mai de chaque année concernée par la convention d'objectifs à caractère pluriannuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la convention d'objectif pluriannuelle de 3 ans passée avec l'association "Mes déficiences"

PRECISE que les crédits sont inscrits à l'article 6574 "subventions aux associations" du budget.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

Hoff

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒ Retour en Mairie le
⇒ Publié ou affiché le

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
18
26

Du 4 JUILLET 2013

DEL_20130704_09

L'an deux mil treize, le quatre juillet
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Revalorisation des
tarifs des restaurants
scolaires**

**année scolaire
2013/2014**

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Claude AUFORT – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Freddy LE GOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Martine AUFORT à Claude AUFORT – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE – Christelle ORIAUT à Sabine MAHE – Lauryane PICAUD à Raymond LE DAHERON – Isabelle ROUAUD à Monique ARNOULD – Marie-Hélène SIMON à Michèle ROUE – Jacques VERRIELE à David PELON

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Absents : Dominique ESCOUTE – Christine CHEVALIER – Elsa TESSIER

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles FLORENCEAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer de nouveaux tarifs de restauration scolaire à compter de la rentrée de septembre 2013 : (tableau ci-après)

Tranches de QF	Tarif 2012/2013	+ 2 %	Tarifs 2013/2014
< 400 €	0,76 €	0,775	0,78 €
401 à 600 €	1,47 €	1,499	1,50 €
601 à 800 €	2,43 €	2,478	2,48 €
801 à 1000 €	2,93 €	2,988	2,99 €
> 1000 €	3,05 €	3,111	3,11 €
Personnel communal			
Catégorie C	5,20 €	4,120	4,12 €
Catégorie B		5,304	5,30 €
Catégorie A		6,599	6,60 €
Professeur écoles			
< 466	5,25 €	5,355	5,35 €
>= 466	6,47 €	6,599	6,60 €
Intervenant extérieur	6,50 €	6,630	6,63 €
Stagiaire			
sans indemnité de stage	gratuit		gratuit
avec indemnité de stage			1,00 €

Les enfants ayant un PAI qui impose qu'ils doivent apporter leur repas, et après accord de l'autorité (élu référent), bénéficieront du tarif gratuit.

En cas de 3ème rejet de prélèvement automatique, ce type de paiement ne sera plus accordé.

Le dépôt des dossiers doit s'effectuer avant la fin juillet au plus tard. Sinon le plein tarif sera appliqué pour le 1er mois de la rentrée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOpte les tarifs susvisés pour la rentrée 2013/2014 à compter du 1er septembre 2013.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 09.07.13
 ⇒ Retour en Mairie le 09.07.13
 ⇒ Publié ou affiché le 09.07.13



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

de présents

de votants

29
18
26

Du **4 JUILLET 2013**

DEL_20130704_10

L'an deux mil treize, le quatre juillet
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

Transports scolaires

**Participation aux
abonnements STRAN
à compter du 1er
septembre 2013**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Claude AUFORT – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Freddy LE GOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Martine AUFORT à Claude AUFORT – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE – Christelle ORIAUT à Sabine MAHE – Lauryane PICAUD à Raymond LE DAHERON – Isabelle ROUAUD à Monique ARNOULD – Marie-Hélène SIMON à Michèle ROUE – Jacques VERRIELE à David PELON

Absents : Dominique ESCOUTE – Christine CHEVALIER – Elsa TESSIER

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles FLORENCEAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Par délibération du 11 mai 2012, le Conseil municipal a défini le niveau de prise en charge sur le prix public des abonnements de la STRAN pour les scolaires, et ce dans le cadre de la refonte de la politique tarifaire par la CARENE, à savoir un taux de 30 % sur l'abonnement MATELOT (élèves de primaire, voire maternelle), mensuel ou annuel, mais la déduction du montant calculé pour MATELOT pour l'abonnement SKIPPER (collégiens -les lycéens n'étant pas pris en compte par l'aide municipale), et non pas l'application des 30 %.
Cette aide ne concerne que les élèves trignacais fréquentant un établissement de Trignac (écoles maternelle, primaire, et collège).

La STRAN a fait part de la politique tarifaire à compter du 1er septembre 2013, à nouveau simplifiée et ouverte à tous les modes de transport urbain dans un but de faciliter le réflexe transport en commun des usagers, y compris des jeunes -des scolaires.

Les tarifs publics ont été augmentés (répercussion de l'inflation et de l'augmentation du taux de TVA), les abonnements augmentant entre 3,7 et 5,7 %. La commission des finances propose d'appliquer le même niveau de prise en charge -ci-dessus décrit, sur les nouveaux tarifs de la STRAN, comme suit :

tarifs 2013/2014

	<u>prix STRAN</u>	<u>prise en charge Ville</u>	<u>prix net famille</u>	<u>prix STRAN</u>	<u>prise en charge Ville</u>	<u>prix net famille</u>
		<u>mensuel</u>			<u>annuel</u>	
MATELOT (maternelle & primaire)	14,00	4,20	9,80	140,00	42,00	98,00
SKIPPER (collège)	20,00	4,20	15,80	200,00	42,00	158,00

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **ADOPTÉ** les prises en charge par la Ville susvisées, sur les nouveaux tarifs des abonnements STRAN pour les scolaires (MATELOT et SKIPPER) et ce à compter du 1er septembre 2013, aux conditions susvisées (élèves de Trignac fréquentant un établissement de Trignac).

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 09.07.13
⇒ Retour en Mairie le 09.07.13
⇒ Publié ou affiché le 09.07.13

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
18
26

Du **4 JUILLET 2013**

DEL_20130704_11

L'an deux mil treize, le quatre juillet
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Nouveaux rythmes
scolaires consultation**

**projet éducatif
territorial (PEDT)**

information

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Claude AUFORT – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Freddy LE GOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Martine AUFORT à Claude AUFORT – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE – Christelle ORIAUT à Sabine MAHE – Lauryane PICAUD à Raymond LE DAHERON – Isabelle ROUAUD à Monique ARNOULD – Marie-Hélène SIMON à Michèle ROUE – Jacques VERRIELE à David PELON

Absents : Dominique ESCOUTE – Christine CHEVALIER – Elsa TESSIER

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles FLORENCEAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Le décret du 24 janvier 2013 modifie l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Cette modification a un impact sur les rythmes de la vie des enfants, mais aussi sur l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire : L'un des enjeux de la réforme est de proposer aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi la complémentarité des temps et des projets éducatifs.

Les textes prévoient la possibilité pour les collectivités territoriales volontaires, d'élaborer et de formaliser cette démarche dans un Projet Educatif De Territoire.

Le PEDT contribuera à rassembler l'ensemble des partenaires intervenant dans le domaine de l'éducation ; il prendra la forme d'un engagement contractuel en particulier entre l'Etat et la collectivité qui en a l'initiative, pour une durée de 3 ans.

Le PEDT permet de bénéficier de dérogations, le cas échéant, aux conditions d'encadrement (taux d'adultes qualifiés/enfants pour les accueils collectifs de mineurs, périscolaires), il est obligatoire pour une demande de dérogation relative au samedi matin.

La ville comme vous le savez a décidé de mettre en œuvre la nouvelle organisation des rythmes, à partir de la rentrée 2014.

L'élaboration d'un PEDT implique d'identifier les besoins, de définir les grandes priorités communes aux différents partenaires en matière d'éducation, à partir d'un état des lieux de l'offre locale. Le PEDT vise à favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, principalement, et/ou d'adapter l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant et de la politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités, notamment scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs.

Il est envisagé d'élaborer un PEDT, dont l'intérêt pour la commune est aussi en terme de projet éducatif global ; cette démarche et celle engagée pour définir un Projet Jeunesse de Territoire-PJT (Conseil municipal du 24 mai 2013 pour signature d'une convention avec le Conseil général), sont complémentaires (le PEDT, lui, concerne aussi les plus jeunes enfants). Aussi est-il pertinent de coupler l'ensemble au sein d'une même étude diagnostic-préconisations.

L'inter commission Vie scolaire-Education/Sports-jeunesse-Loisirs, réunie le 30 mai, a souhaité faire part de cette perspective au Conseil municipal.

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒ Retour en Mairie le
⇒ Publié ou affiché le

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
18
26

Du **4 JUILLET 2013**

DEL_20130704_12

L'an deux mil treize, le quatre juillet
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Tarifs de l'accueil de
loisirs sans hébergement
(C.L.S.H.)**

année scolaire 2013/2014

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Claude AUFORT – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Freddy LE GOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Martine AUFORT à Claude AUFORT – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE – Christelle ORIAUT à Sabine MAHE – Lauryane PICAUD à Raymond LE DAHERON – Isabelle ROUAUD à Monique ARNOULD – Marie-Hélène SIMON à Michèle ROUE – Jacques VERRIELE à David PELON

Absents : Dominique ESCOUTE – Christine CHEVALIER – Elsa TESSIER

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles FLORENCEAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer de nouveaux tarifs des centres de loisirs sans hébergement pour l'année scolaire 2013/2014.

Proposition tarifaire pour l'année scolaire 2013 / 2014

tarifs par jour & par enfant avec le repas			tarifs par demi-journée & par enfant sans repas		
COMMUNE			COMMUNE		
CAF			CAF		
QF	tarif indicatif 2012/2013	tarif indicatif 2013/2014	QF	tarif indicatif 2012/2013	tarif indicatif 2013/2014
< 400 (2)	7,50	7,65	< 400 (2)	2,90	2,96
de 401 à 600	9,40	9,60	de 401 à 600	3,85	3,93
de 601 à 800	11,25	11,45	de 601 à 800	4,80	4,90
De 801 à 1000	13,00	13,30	De 801 à 1000	5,70	5,80
> 1000	15,00	15,30	> 1000	6,70	6,80
AUTRES			AUTRES		
< 400	10,80	11,00	< 400	4,60	4,70
de 401 à 600	12,65	12,90	de 401 à 600	5,50	5,55
de 601 à 800	14,55	14,80	de 601 à 800	6,45	6,60
De 801 à 1000	16,40	16,70	De 801 à 1000	7,40	7,55
> 1000	18,30	18,70	> 1000	8,30	8,50

HORS COMMUNE			HORS COMMUNE		
CAF			CAF		
QF	tarif indicatif 2012/2013	tarif indicatif 2013/2014	QF	tarif indicatif 2012/2013	tarif indicatif 2013/2014
< 400 (2)	9,00	9,20	< 400 (2)	3,50	3,60
de 401 à 600	11,25	11,50	de 401 à 600	6,65	6,80
de 601 à 800	13,50	13,80	de 601 à 800	5,75	5,90
De 801 à 1000	15,60	15,90	De 801 à 1000	6,95	7,10
> 1000	18,00	18,35	> 1000	8,00	8,15
AUTRES			AUTRES		
< 400	12,95	13,20	< 400	5,50	5,60
de 401 à 600	15,20	15,50	de 401 à 600	6,60	6,70
de 601 à 800	17,50	17,85	de 601 à 800	7,75	7,90
De 801 à 1000	19,70	20,10	De 801 à 1000	8,85	9,00
> 1000	21,95	22,40	> 1000	10,00	10,20
TARIF REDUIT (1)			TARIF REDUIT (1)		
CAF			CAF		
QF	tarif indicatif 2012/2013	tarif indicatif 2013/2014	QF	tarif indicatif 2012/2013	tarif indicatif 2013/2014
< 400 (2)	6,70	6,85	< 400 (2)	2,70	2,75
de 401 à 600	8,45	8,60	de 401 à 600	3,55	3,55
de 601 à 800	10,10	10,30	de 601 à 800	4,30	4,40
De 801 à 1000	11,70	11,90	De 801 à 1000	5,10	5,20
> 1000	13,50	13,75	> 1000	6,00	6,10

(1) application du tarif réduit à partir du 2^d enfant d'une même fratrie

(2) pour les quotients familiaux inférieurs à 400, l'attestation CAF datant d'un mois est exigée à la fin de chaque trimestre ; à défaut le tarif de la tranche 601 à 800 sera appliquée

(+/- 2% arrondie à la décimale supérieure ou inférieure)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOpte les tarifs des centres de loisirs pour la rentrée 2013/2014 tels que ci-dessus.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	2

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le

⇒ Retour en Mairie le

⇒ Publié ou affiché le

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
18
26

Du **4 JUILLET 2013**

DEL_20130704_13

L'an deux mil treize, le quatre juillet
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Tarif de l'accueil
périscolaire (APS)**

**année scolaire
2013/2014**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Claude AUFORT – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Freddy LE GOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Martine AUFORT à Claude AUFORT – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE – Christelle ORIAUT à Sabine MAHE – Lauryane PICAUD à Raymond LE DAHERON – Isabelle ROUAUD à Monique ARNOULD – Marie-Hélène SIMON à Michèle ROUE – Jacques VERRIELE à David PELON

Absents : Dominique ESCOUTE – Christine CHEVALIER – Elsa TESSIER

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles FLORENCEAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer de nouveaux tarifs pour l'accueil périscolaire à la rentrée scolaire 2013/2014 :

Proposition tarifaire pour l'année scolaire 2013 / 2014

tarif par demi-heure sans collation

COMMUNE		
CAF & MSA		
QF	tarif indicatif (2) 2012-2013	tarif indicatif (2) 2013-2014
< 400 (1)	1,00	1,05
de 401 à 600	1,05	1,10
de 601 à 800	1,20	1,15
De 801 à 1000	1,50	1,50
> 1000	1,60	1,55
hors commune	1,75	1,80
AUTRES REGIMES		
< 400	1,05	1,10
de 401 à 600	1,20	1,20
de 601 à 800	1,40	1,40
De 801 à 1000	1,60	1,60
> 1000	1,80	1,85
hors commune	2,00	2,05

(1) pour les quotients familiaux inférieurs à 400, l'attestation CAF datant de moins d'un mois est exigée à la fin de chaque trimestre ; à défaut, le tarif moyen de la tranche 801 à 1000 sera appliqué

(2) le tarif à la demi-heure n'inclus pas la collation ; toute demi-heure commencée sera facturée dans son intégralité

Les collations sont facturées à l'unité soit 0,75

(+/- 2% arrondie à la décimale supérieure ou inférieure)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOpte les tarifs de l'accueil périscolaire pour la rentrée 2013/2014 tels que ci-dessus.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	2

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒ Retour en Mairie le
⇒ Publié ou affiché le

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

de présents

de votants

29
18
26

Du **4 JUILLET 2013**

DEL_20130704_14

L'an deux mil treize, le quatre juillet
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Plan départemental des
itinéraires de promenade et
de randonnée (PDIPR)**

GRP Tour de Brière

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Claude AUFORT – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Freddy LE GOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Martine AUFORT à Claude AUFORT – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE – Christelle ORIAUT à Sabine MAHE – Lauryane PICAUD à Raymond LE DAHERON – Isabelle ROUAUD à Monique ARNOULD – Marie-Hélène SIMON à Michèle ROUE – Jacques VERRIELE à David PELON

Absents : Dominique ESCOUTE – Christine CHEVALIER – Elsa TESSIER

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles FLORENCEAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet proposé par le Parc naturel régional de Brière pour l'inscription du circuit de Grande Randonnée de Pays, le GRP Tour de Brière au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Cet itinéraire s'étend sur les communes de Crossac, La Chapelle des Marais, Herbignac, Montoir de Bretagne, Saint André des Eaux, Saint Joachim, Saint Lyphard, Saint-Malo de Guersac, Saint-Nazaire, Sainte-Reine de Bretagne et Trignac. Il concerne également le territoire de la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière.

Madame le Maire informe le Conseil que cet itinéraire emprunte des chemins ruraux appartenant au patrimoine privé de la commune. Ces chemins sont affectés à l'usage du public. Cet itinéraire emprunte plus généralement des voies appartenant à la collectivité publique (domaine public et privé de la commune).

Madame le Maire sollicite donc l'accord du Conseil Municipal pour le passage de l'itinéraire sur les chemins concernés.

L'inscription au PDIPR se fait par délibération du Conseil Général. Une fois le circuit inscrit au PDIPR, lorsque le maintien d'un chemin rural n'est pas possible, dans le cas d'aliénation ou de suppression, la commune doit informer le Conseil Général et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **demande** au Conseil Général l'inscription de l'itinéraire de Grande Randonnée de Pays (GRP) Tour de Brière au PDIPR
- **sollicite** le Département pour une subvention à hauteur de 70 % du montant des travaux (HT)
- **autorise** le passage de l'itinéraire sur les chemins ruraux et sur l'ensemble des voies appartenant à la collectivité publique (domaine public et privé de la commune) : cf cartographie annexée "statut des voies"
- **autorise** le Maire à la signature des conventions
- **s'engage** à informer préalablement le Conseil général dans le cas d'aliénation ou de suppression du/des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution
- **s'engage** à laisser les chemins ouverts et à les entretenir.

Cette délibération annule et remplace les anciens sentiers du GRP Tour de Brière inscrits au PDIPR.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒ Retour en Mairie le
⇒ Publié ou affiché le



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29

18

26

Du **4 JUILLET 2013**

DEL_20130704_15

L'an deux mil treize, le quatre juillet
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Procédure
administrative
"GRP Tour de Brière"**

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Claude AUFORT – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Freddy LE GOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Martine AUFORT à Claude AUFORT – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE – Christelle ORIAUT à Sabine MAHE – Lauryane PICAUD à Raymond LE DAHERON – Isabelle ROUAUD à Monique ARNOULD – Marie-Hélène SIMON à Michèle ROUE – Jacques VERRIELE à David PELON

Absents : Dominique ESCOUTE – Christine CHEVALIER – Elsa TESSIER

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles FLORENCEAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Madame le Maire rappelle que depuis 2011, le Parc naturel régional de Brière (PNRB) a entrepris un travail relatif à la qualité des sentiers de randonnée. La concrétisation d'une partie de ce travail est la réalisation des travaux sur le circuit "Grande Randonnée de Pays (GRP) Tour de Brière". Cette boucle de 68 km permettra de proposer un itinéraire continu sur les communes de Sainte-Reine de Bretagne, Herbignac, La Chapelle des Marais, Crossac, Saint-Joachim, Saint Malo de guersac, Trignac, Montoir-de-Bretagne, Saint-Nazaire, Saint André des Eaux et Saint-Lyphard ainsi que sur le territoire de la Commission syndicale de Grande Brière Mottière. Aussi, afin d'assurer des économies d'échelle quant aux travaux, d'avoir une prestation homogène sur l'ensemble du territoire "GRP Tour de Brière" et de respecter les dispositions de l'article 8 du code des marchés publics, il convient de créer un groupement de commande entre l'ensemble des collectivités et établissements publics de coopération intercommunale ayant un montant de travaux supérieur ou égal à 4 000 €. Une commission d'appel d'offres (CAO) représentative de l'ensemble des signataires sera ainsi créée.

En tant que porteur du projet, le PNRB assurera l'ensemble de la procédure de passation du marché.

Madame le Maire propose tout d'abord que le conseil municipal donne son accord pour que la commune soit signataire de la convention constitutive au groupement de commande.

Madame le Maire indique ensuite aux conseillers municipaux qu'il convient de nommer le représentant de la commune qui siègera dans cette CAO "GRP Tour de Brière" et propose Madame Michèle ROUE

Enfin, concernant le programme prévisionnel de travaux propre à la commune, Madame le Maire informe qu'un courrier sera prochainement envoyé au PNRB afin de positionner la commune d'une part sur le contenu des travaux envisagés et d'autre part sur la programmation budgétaire envisagée (crédits envisageables en 2013 et 2014).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de participer au groupement de commande constitué avec le PNRB et les communes susvisées du secteur de la Brière, en vue de marchés de travaux avec une (des) entreprise(s) commune(s)

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commande, et **DELEGUE** Mme Michèle ROUE, Adjointe au maire chargée de l'environnement et du développement durable, à la CAO du groupement de commande

SOLLICITE la subvention de 70 % du Conseil Général de Loire-Atlantique allouée dans le cadre du PDIPR

DIT que les crédits de la dépense correspondante (quelques 12 200 €) ont été inscrits au budget à la DM1 (article 2152 opération 0016).

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒ Retour en Mairie le
⇒ Publié ou affiché le



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

de présents

de votants

29
18
26

Du 4 JUILLET 2013

DEL_20130704_16

L'an deux mil treize, le quatre juillet
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Plan d'action foncier
Centre-ville de Trignac
territoire de la commune
de Trignac**

**Demande d'intervention de
l'Agence Foncière de Loire-
Atlantique en vue d'acquérir
les terrains AX 74
Approbation**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Claude AUFORT – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Freddy LE GOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Martine AUFORT à Claude AUFORT – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE – Christelle ORIAUT à Sabine MAHE – Lauryane PICAUD à Raymond LE DAHERON – Isabelle ROUAUD à Monique ARNOULD – Marie-Hélène SIMON à Michèle ROUE – Jacques VERRIELE à David PELON

Absents : Dominique ESCOUTE – Christine CHEVALIER – Elsa TESSIER

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles FLORENCEAU a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

M. GARENTON Christian, Maire adjoint de TRIGNAC, chargé de l'Urbanisme

Mes Chers Collègues,

Vu les articles L 324-1 et suivants du Code de l'Urbanisme régissant les établissements publics fonciers locaux,
Vu la Délibération du Conseil Communautaire de la CARENE du 07 février 2012, approuvant l'adhésion de la
CARENE à l'Agence Foncière de Loire-Atlantique,

Vu la création de l'Agence Foncière de Loire-Atlantique du 17 juin 2012 et son Assemblée Générale constitutive
en date du 3 juillet 2012,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Agence Foncière de Loire-Atlantique,

Vu la délibération de la commune de Trignac du 26 octobre 2012 autorisant Madame le Maire à subdéléguer le
droit de préemption urbain par simple décision à l'Agence Foncière de Loire-Atlantique,

Vu l'avis favorable de la CARENE pour l'intervention de l'agence Foncière de Loire atlantique en date du 27 juin
2013

Vu l'arrêté municipal n° 153/13 15 URBA_2013-06-14 portant délégation du DPU à l'Agence Foncière de Loire
Atlantique pour l'acquisition de l'immeuble cadastré section AX n°74.

Considérant que les Consorts BOROPERT ont pris contact avec la Commune de TRIGNAC pour indiquer qu'ils
souhaitaient vendre leur maison ainsi qu'un terrain adjacent. Ce terrain est cadastré section AX n° 74 à Trignac.

Considérant que l'acquisition sera opérée en mode amiable.

Les Consorts BOROPERT vont tous contracter la même promesse de vente en faveur de la commune de
Trignac avec une clause d'acquisition par substitution au profit de l'Agence Foncière de Loire Atlantique
(établissement public foncier) dûment mandaté.

Il est donc proposé que la VILLE sollicite l'Agence Foncière de Loire Atlantique (AFLA) pour acquérir la parcelle
AX n° 74 afin d'en réaliser le portage foncier pour notre compte.

Section	N°	Adresse	Superficie
AX	74	Rue Baptiste Marcet	529 m ²

La promesse de vente porte sur un prix de 123 000 € ; cette proposition de prix est conforme à l'estimation réalisée par France Domaine référencée V.V. n° 2013-210 V986 du 7 juin 2013

Après en avoir délibéré, je vous demande, mes Chers Collègues :

- d'approuver l'opération d'acquisition aux conditions précisées ci-dessus,
- de m'autoriser à solliciter l'intervention de l'Agence Foncière de Loire-Atlantique pour l'acquisition et le portage des biens sus visés,
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à mener la procédure d'acquisition et la mise au point de la convention de portage foncier en lien avec l'Agence Foncière de Loire-Atlantique laquelle sera approuvée lors d'un prochain Conseil afin de régler les modalités d'acquisition, de portage et de déterminer le montant et la durée du remboursement,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒ Retour en Mairie le
⇒ Publié ou affiché le

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
18
26

Du 4 JUILLET 2013

DEL_20130704_17

L'an deux mil treize, le quatre juillet
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Nouvelle convention
financière du Comité
des œuvres sociales
de la Région
Nazairienne**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Claude AUFORT – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Freddy LE GOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Martine AUFORT à Claude AUFORT – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE – Christelle ORIAUT à Sabine MAHE – Lauryane PICAUD à Raymond LE DAHERON – Isabelle ROUAUD à Monique ARNOULD – Marie-Hélène SIMON à Michèle ROUE – Jacques VERRIELE à David PELON

Absents : Dominique ESCOUTE – Christine CHEVALIER – Elsa TESSIER

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles FLORENCEAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Lors du Conseil municipal du 8 décembre 2008, la Ville de Trignac a décidé d'adhérer au Comité d'œuvres Sociales de la Région Nazairienne et de quitter le Comité d'œuvres Sociales Départemental.

La convention portant protocole financier et règlement intérieur du C.O.S. de la Région Nazairienne fixait la cotisation de la subvention en 2007 sur le dispositif suivant : 1,6% des traitements bruts versés sur la base du compte administratif de l'année N-1. Ce taux a été repris lors de la convention du 17 février 2010.

Aujourd'hui, ce taux est ramené à 1,55% des traitements bruts versés, afin d'aligner l'ensemble des collectivités qui adhère au COS de la Région Nazairienne à celui que verse la Ville de Saint-Nazaire.

La participation de la ville de Trignac au COS atteint sur ces bases en 2013 un montant de 42 474 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à signer une convention entre le Comité d'Oeuvres Sociales de la Région Nazairienne et la ville portant sur le protocole financier, selon les modifications à apporter, relatées ci-dessus.

ACCEPTE en conséquence le paiement direct à cet organisme de la cotisation fixée chaque année par le conseil d'administration à partir du compte administratif N-1 de la commune sur la base de 1,55 % des traitements bruts versés .

Les crédits inhérents à ces dépenses sont inscrites au chapitre 65, article 6574

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Handwritten signature

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 09 07 13
⇒ Retour en Mairie le 09 07 13
⇒ Publié ou affiché le 09 07 13

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
18
26

Du 4 JUILLET 2013

DEL_20130704_18

L'an deux mil treize, le quatre juillet
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Création d'un emploi
d'avenir**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Claude AUFORT – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Freddy LE GOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Martine AUFORT à Claude AUFORT – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE – Christelle ORIAUT à Sabine MAHE – Lauryane PICAUD à Raymond LE DAHERON – Isabelle ROUAUD à Monique ARNOULD – Marie-Hélène SIMON à Michèle ROUE – Jacques VERRIELE à David PELON

Absents : Dominique ESCOUTE – Christine CHEVALIER – Elsa TESSIER

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles FLORENCEAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

La Ville de Trignac, en référence à la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 et les décrets n° 2012-1210 et 1211 du 31 octobre 2012 portant création des contrats d'avenir, souhaite soutenir ce dispositif d'accès et d'accompagnement à l'emploi.

Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et à rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale et ainsi lui faire acquérir une qualification. Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui inculquer son savoir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'État est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Dès lors, il est proposé à l'assemblée, le recrutement d'un emploi d'avenir à temps complet. Le contrat est de 12 mois minimum jusqu'au 36 mois maximum.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE le recrutement d'un agent à temps complet sur le dispositif « emploi d'avenir » pour une période d'un an, renouvelable 2 fois.

Les crédits inhérents à ces dépenses sont portés au chapitre 12.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒ Retour en Mairie le
⇒ Publié ou affiché le

[Signature]

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
18
26

Du 4 JUILLET 2013

DEL_20130704_19

L'an deux mil treize, le quatre juillet
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Suppression du jour de
carence à compter du
1er septembre 2013**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Claude AUFORT – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Freddy LE GOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Martine AUFORT à Claude AUFORT – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE – Christelle ORIAUT à Sabine MAHE – Lauryane PICAUD à Raymond LE DAHERON – Isabelle ROUAUD à Monique ARNOULD – Marie-Hélène SIMON à Michèle ROUE – Jacques VERRIELE à David PELON

Absents : Dominique ESCOUTE – Christine CHEVALIER – Elsa TESSIER

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles FLORENCEAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Le jour de carence a été créé dans le cadre de la loi de finances 2012, l'objectif affiché était de lutter contre l'absentéisme, supposé plus élevé, dans la fonction publique et de restaurer l'équité entre salariés et agents publics.

Un an après la création du jour de carence, un premier bilan du dispositif a été établi. D'une part, il démontre que le jour de carence n'a pas les effets escomptés sur l'absentéisme, et d'autre part, en termes d'équité, 77 % des salariés du privé bénéficie d'une prise en charge des jours de carence en application d'une convention de branche ou d'entreprise. Le jour de carence dans la fonction publique a, lu,i privé de toute rémunération 100% des agents publics dès le premier jour de leur arrêt maladie.

Le gouvernement a proposé que sa suppression soit intégrée à la prochaine loi de finance en fin d'année 2013. Dès lors, il est proposé aux membres du Conseil, après validation par la Commission du Personnel de supprimer le jour de carence institué par la loi de finances 2012 à compter du 1er septembre 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de la suppression de jour de carence pour le personnel de la ville de Trignac.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	2

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒Retour en Mairie le
⇒Publié ou affiché le

Jep

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
18
26

Du **4 JUILLET 2013**

DEL_20130704_20

L'an deux mil treize, le quatre juillet
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Création et
suppression de postes
mesure réglementaire**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Claude AUFORT – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Freddy LE GOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Martine AUFORT à Claude AUFORT – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE – Christelle ORIAUT à Sabine MAHE – Lauryane PICAUD à Raymond LE DAHERON – Isabelle ROUAUD à Monique ARNOULD – Marie-Hélène SIMON à Michèle ROUE – Jacques VERRIELE à David PELON

Absents : Dominique ESCOUTE – Christine CHEVALIER – Elsa TESSIER

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles FLORENCEAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Il est proposé au Conseil Municipal, après validation par la Commission du Personnel en date du 4 juin 2013 et présentation en Comité Technique Paritaire le 17 juin 2013, de procéder à la mise à jour du tableau des emplois par la création et à la suppression de différents postes découlant :

- de la réussite au concours d'animateur territorial
- de promotions internes proposées en Commission Administrative Paritaire auprès du Centre de gestion de Loire-Atlantique, soit un poste d'agent de maîtrise et un poste de technicien territorial

Statut	Postes	Temps	Affectation	Raisons
Suppression	1 adjoint d'animation 2è cl	TC	Maison des rencontres	Concours
Création	1 animateur territorial	TC	Maison des rencontres	Concours
Création	1 agent de maîtrise	TC	EPU bâtiments communaux	Promotion interne
Création	1 technicien territorial	TC	Voiries, garage, fêtes et cérémonies	Promotion interne

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de la mise à jour du tableau des emplois tel que proposé ci-dessus.

Les crédits inhérents à ces dépenses sont inscrits au chapitre 12

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

[Signature]

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒ Retour en Mairie le
⇒ Publié ou affiché le

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
18
25

Du **4 JUILLET 2013**

DEL_20130704_21

L'an deux mil treize, le quatre juillet
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Subventions aux
associations 2013
clubs sportifs
Crédits à répartir**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Claude AUFORT – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Freddy LE GOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Martine AUFORT à Claude AUFORT – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE – Christelle ORIAUT à Sabine MAHE – Lauryane PICAUD à Raymond LE DAHERON – Isabelle ROUAUD à Monique ARNOULD – Marie-Hélène SIMON à Michèle ROUE – Jacques VERRIELE à David PELON

Absents : Dominique ESCOUTE – Christine CHEVALIER – Elsa TESSIER

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles FLORENCEAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

En sa séance de vote du budget primitif le 12 avril 2013, le Conseil Municipal a voté les crédits inscrits à l'article 6574 'subventions aux personnes de droit privé', à savoir les subventions allouées aux différentes associations soutenues par la Ville de par leur action et intérêt local, représentant une enveloppe totale de 623 000 €.

Ce montant est détaillé par associations bénéficiaires pour leurs montants respectifs, dans l'annexe IV - B1,6 du BP 2013, sauf pour les 'clubs sportifs critères OMS à répartir'.

En effet, une somme de 32 000 € (sur l'enveloppe globale de 623 000 €) est réservée chaque année -et notamment sur le budget 2013, pour aider les associations clubs sportifs de Trignac, en plus pour certains d'une subvention de fonctionnement 'ordinaire', en fonction des critères fixés depuis plusieurs années par l'Office Municipal des Sports, et prenant pour base leur activité du championnat écoulé (en l'espèce, 2012/2013) :

- nombre de km parcourus par les joueurs
- nombre de km parcourus par les clubs
- nombre de licenciés
- nombre d'équipements
- encadrement
- écoles

Il en ressort pour les subventions à verser en 2013, la répartition suivante du crédit de 32 000 € :

- Certé Trignac basket : 1 379,08 €
- Trignac handball : 6 622,19 €
- Tennis de table : 4 036,97 €
- ASCT basket : 4 947,48 €
- RCT : 13 776,48 €
- TOS : 1 237,80 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE du versement de ces subventions 2013 aux clubs sportifs trignacais susvisés, dont les crédits sont inscrits à l'article 657.4 du budget.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 09 07 13
⇒ Retour en Mairie le 09 07 13
⇒ Publié ou affiché le 09 .07 13



*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

Hof,

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

18

26

Du **4 JUILLET 2013**

DEL_20130704_22

L'an deux mil treize, le quatre juillet

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Vœu du groupe des Elus
(es) Communistes et de la
Gauche Citoyenne
Conseil municipal
CLÉMENT, 18 ANS,
MILITANT DE
GAUCHE, ASSASSINE
PAR UN GROUPE
FASCISTE**

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Claude AUFORT – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Freddy LE GOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Martine AUFORT à Claude AUFORT – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE – Christelle ORIAUT à Sabine MAHE – Lauryane PICAUD à Raymond LE DAHERON – Isabelle ROUAUD à Monique ARNOULD – Marie-Hélène SIMON à Michèle ROUE – Jacques VERRIELE à David PELON

Absents : Dominique ESCOUTE – Christine CHEVALIER – Elsa TESSIER

Un scrutin a eu lieu, M . Gilles FLORENCEAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Beaucoup de messages pour dénoncer l'amalgame fait un peu partout dans les médias entre antifascistes et néonazis renvoyés dos à dos dans une même stigmatisation.

C'est le même amalgame qui mettait les Brigades Internationales et Franco dans le même sac.

C'est le même amalgame qui mettait l'occupant nazi et la Résistance dans le même sac, c'est ce que faisait Vichy et la collaboration.

C'est le même amalgame qui met aujourd'hui Marine le Pen et le Front de gauche dans le même sac.

L'émotion est un terrain propice à toutes les stupidités et depuis un mois, alors que la France est toujours sous le choc de la mort de Clément Méric, nous avons été gâtés. On a vu Frigide Barjot accuser la Garde des Sceaux Christiane Taubira d'être responsable du drame, ou encore Bernard Debré s'en prend aux « jeux hyperviolents mis à la disposition des enfants », car même si ce qu'il dit est vrai, il oublie de préciser que ces jeux sont vendus dans le cadre du système capitaliste qu'il défend et soutient ...

Parler « d'assassinat politique » n'est pas très malin non plus : Clément Méric n'a pas été victime d'un meurtre prémédité – définition d'un assassinat. La situation est plus sauvage : après une altercation verbale, une bande de néonazis a violemment frappé au visage Clément Méric, militant antifasciste, et il en est mort.

De cette situation confuse et violente, certains à droite ont tiré une conclusion qui, dans le palmarès des âneries proférées dernièrement, occupe la première place : finalement, il ne s'agirait que d'une malheureuse rixe entre « extrême droite et extrême gauche », les deux étant placées sur le même plan. De cet amalgame, deux conclusions sont généralement tirées :

⇒ les médias et certains partis fabriquent artificiellement une affaire politique à partir d'un simple fait divers

⇒ Jean-François Copé est allé le plus loin dans cet amalgame, en demandant la dissolution des groupuscules violents des deux camps considérant que l'extrême gauche est tout autant responsable de la mort de Clément Méric que l'extrême droite

Eh bien non, la mort de Clément Méric n'est pas un simple fait divers : elle s'inscrit dans un contexte politique, économique et social très particulier, sans avoir besoin d'invoquer le cliché de « l'ambiance années 30 ». Ce n'est pas un accident si, dans plusieurs pays d'Europe, de telles exactions sont commises par des groupes de la même veine néofasciste.

D'autant que le coup de poing mortel de la rue Caumartin a été, en France, précédé une série d'agressions du même type, à coup de batte de baseball, contre des homosexuels, des immigrés ou des militants de gauche, que ce soit à Lille, à Lyon ou à Villeurbanne.

Par ailleurs, non, l'extrême gauche n'a rien à voir avec l'extrême droite : cet amalgame est au mieux naïf, au pire pervers. Même quand, dans les années 70, certains groupes d'extrême gauche légitimaient la violence contre l'ordre établi et ses symboles, il est impossible d'assimiler celle-ci aux ratonnades ou aux « chasses aux homosexuels » perpétrés par des nostalgiques d'Adolf Hitler.

Mettre dos à dos les groupes antifascistes et des groupes néonazis est non seulement une sottise, mais aussi une méconnaissance indigne, celle de notre Histoire.

Le fascisme et l'extrême droite ne sont pas des courants politiques avec lesquels on dialogue ou on compose. Leur système est basé sur la violence physique, la haine et l'asservissement des peuples.

Si la dissolution des groupes néofascistes peut être considéré comme un acte fort, cela reste une mesure administrative, il nous faut garder à l'esprit que la bête immonde n'est toujours pas morte et que nous devons la combattre sans cesse et sans relâche.

Ce vœu sera envoyé à :

- Monsieur le Président de la République,
- Monsieur le Premier Ministre,
- Monsieur le Préfet de Loire Atlantique et de la Région Pays de la Loire,
- Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de Saint Nazaire.

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒ Retour en Mairie le
⇒ Publié ou affiché le



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

de présents

de votants

29
18
26

Du **4 JUILLET 2013**

DEL_20130704_23

L'an deux mil treize, le quatre juillet

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Vœu pour le
maintien des
agences locales de
la CPAM et la
création de
maisons ou centres
de santé**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Claude AUFORT – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Freddy LE GOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Martine AUFORT à Claude AUFORT – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE – Christelle ORIAUT à Sabine MAHE – Lauryane PICAUD à Raymond LE DAHERON – Isabelle ROUAUD à Monique ARNOULD – Marie-Hélène SIMON à Michèle ROUE – Jacques VERRIELE à David PELON

Absents : Dominique ESCOUTE – Christine CHEVALIER – Elsa TESSIER

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles FLORENCEAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

2000 agences sont concernées en France, RGPP de Sarkozy ou Modernisation de l'Action Publique aujourd'hui, nous sommes dans la continuité et non dans la rupture !

Réduction des dépenses publiques, rationalisation, contraintes budgétaires, optimisation des moyens nous sommes dans les dogmes.

Le 27 mars 2013, le Conseil de la CPAM de Loire-Atlantique annonçait la fermeture de 22 agences locales pour septembre 2013.

Pour notre bassin de vie, sont concernées les communes de : **Guérande, Pontchâteau, Savenay St Brévin et Pornic**, qui ainsi viendront passer au moins une demi journée à St Nazaire.

Après des réductions d'amplitude d'ouverture de nombreuses agences, la direction estime aujourd'hui que les locaux sont mal identifiés, vétustes, et que la fréquentation est moindre par manque de visibilité des jours d'ouverture (fermeture pour vacances, pour causes exceptionnelles...) Elle estime à 20% les visites « utiles » des assuré-e-s.

Le Conseil d'administration oublie que la Sécurité Sociale est une institution publique, par ses arguments il jette par dessus bord les 4 principes qui fondent le service public d'intérêt général : la neutralité, l'égalité devant le service, la continuité et l'adaptabilité et justifie par la discrimination, en estimant qu'il n'y aurait que 20% de visites utiles de la part des assurés.

Sachant qu'actuellement, il y a des délais d'attente conséquents à l'accueil de St Nazaire, et de 2 mois par courrier pour le traitement de dossiers, sans oublier les grandes distances à parcourir pour les usagers qui pour nombre d'entre eux se déplacer devient un sérieux obstacle.

Mais au prétexte d'anticiper la hausse du nombre de dossiers CMU (Couverture Médicale Universelle complémentaire) et ACS (Aide Complémentaire Santé), la direction sacrifie l'accueil physique.

Depuis cette annonce, de nombreux élus locaux de diverses tendances ont protesté. Le 19 juin, 400 personnes ont manifesté leur réprobation devant le siège de la CPAM, où siégeait le Conseil, et ont déposé 5000 signatures d'usagers mécontents.

Dans la situation actuelle, où de nombreux ligériens souffrent de la crise économique, ces permanences permettent, d'apporter une réponse humaine et solidaire. **La comme réaffirme sa solidarité avec les plus démunis et la nécessité de maintenir les liens physiques du service public de proximité.**

L'augmentation du chômage et de la pauvreté se traduit aussi par la colère bien réelle des usagers, ils sont indignés !

C'est l'austérité, la conférence sociale n'est pas un encouragement pour en sortir, il faut développer les services publics sur des missions plus ambitieuses, au plan de la santé, avec l'ensemble des acteurs : médecins, salariés des caisses, usager et élus (es).

Il est indispensable de mettre l'accent sur la proximité et le contact humain auprès des populations qui croissent en nombre, vieillissent et se précarisent.

La cessation d'activités des médecins, non remplacés, concourt aussi au développement de la précarité.

Ces agences, structures de proximité, doivent être maintenues et développées.

Les déséquilibres territoriaux mettent en péril l'égalité entre les territoires et entre les populations. Il devient indispensable de créer des maisons où centres de santé financés par la Sécurité Sociale, ces agences en sont l'embryon légitime.

C'est bien de l'humain d'abord qu'il s'agit de prendre en compte.

Ce vœu sera envoyé à :

-Monsieur le Président de la République,

-Monsieur le Premier Ministre,

-Madame le Ministre des Affaires sociales et de la Santé,

-Mesdames, Messieurs les Présidents de groupes Parlementaires,

-Mesdames, Messieurs les Parlementaires de Loire Atlantique

-Monsieur le Président du Conseil d'administration de la CPAM de Loire Atlantique

-Monsieur le Directeur de la CPAM de Loire Atlantique

-Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par ces fermetures en Loire Atlantique

Mesdames, Messieurs les représentants (e) des Syndicats des personnels de Sécurité Sociale de Loire Atlantique

Pour extrait conforme,

Le Maire,



⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le

⇒ Retour en Mairie le

⇒ Publié ou affiché le